



APPEL À TEXTES

Décennie internationale des langues autochtones 2022-2032 : réflexion sur les moyens à mettre en œuvre afin de préserver, de revitaliser et de promouvoir les langues autochtones

International Decade of the World's Indigenous Languages 2022–2032: Reflecting on Ways to Preserve, Revitalize and Promote Indigenous Languages

Résumé

Appel à textes pour la publication d'un numéro thématique dans la revue bilingue *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society* portant sur les moyens à mettre en œuvre afin de préserver, de revitaliser et de promouvoir les langues autochtones, une réflexion qui se tient dans le contexte du début de la Décennie internationale des langues autochtones 2022-2032. En effet, il est plus que jamais urgent d'agir, alors que 40 % des 6 700 langues dans le monde sont menacées de disparition, la majorité d'entre elles des langues autochtones. La disparition de ces dernières porte directement atteinte aux droits individuels et collectifs des membres des communautés autochtones, notamment aux libertés de pensée, d'opinion et d'expression, de même qu'à l'accès à l'éducation, à la santé et à l'information, à la justice, à des emplois décent, à la participation à la vie culturelle. En outre, l'extinction de ces langues menace aussi la diversité culturelle, et par le fait même le patrimoine commun de l'humanité, puisqu'elles représentent des identités, des cultures et des systèmes de connaissances complexes forgés et accumulés pendant des milliers d'années. Pour ces raisons, ce numéro fera état des meilleures pratiques en matière de politiques et de mesures linguistiques visant les langues autochtones et s'intéressera en outre au rôle crucial que jouent ces langues dans divers domaines, ainsi qu'aux conséquences que peut avoir l'impossibilité d'utiliser les langues autochtones sur la jouissance des droits et libertés fondamentaux des peuples autochtones.

Argumentaire

Le numéro thématique proposé visera à contribuer à l'enrichissement des connaissances sur les moyens à mettre en œuvre afin de préserver, de revitaliser et de promouvoir les langues autochtones. D'une part, il cherchera à faire état des meilleures pratiques en matière de politiques et de mesures linguistiques visant les langues autochtones. D'autre part, il s'intéressera également au rôle crucial que jouent ces langues dans les domaines socioculturel, économique, environnemental, juridique et politique, ainsi qu'aux conséquences que peut avoir l'impossibilité d'utiliser les langues autochtones sur la jouissance des droits et libertés fondamentaux des

peuples autochtones. Enfin, ce numéro traitera de l'importance de la préservation des langues autochtones pour l'humanité tout entière.

La protection des systèmes de connaissances traditionnels autochtones est indissociable des langues qui les véhiculent. Ce numéro explorera donc, notamment, la manière dont ces connaissances peuvent ou pourraient être mobilisées en vue de relever les nombreux défis auxquels nos sociétés sont confrontées, par exemple ceux relatifs à l'environnement. Car les savoirs autochtones traditionnels « représentent une ressource essentielle pour l'élaboration de solutions novatrices permettant de lutter contre la faim, de faire face au changement climatique et de protéger la biodiversité » ([UNESCO, 2021](#)); les langues autochtones portent également des connaissances « uniques et inestimables » pour régler des défis sociaux et économiques et réaliser les objectifs de développement durables ([ONU, 2021](#)). Ainsi, tout en tenant compte du risque d'instrumentalisation de ces savoirs, ce numéro veillera à s'interroger sur l'opportunité de mobiliser ces connaissances – et donc de protéger les langues qui les véhiculent – pour les mettre au service du bien-être de l'humanité; il cherchera aussi à explorer les conséquences possibles de cette mobilisation pour les peuples et les communautés qui en sont les détenteurs.

MODALITÉS DE SOUMISSION

Les propositions d'article doivent être soumises sous la forme suivante **avant le 15 novembre 2022** :

- le nom de l'autrice ou de l'auteur ainsi que l'établissement d'enseignement auquel elle ou il est rattaché;
- le titre du manuscrit;
- un résumé de 500 mots (maximum), pouvant contenir des références bibliographiques (aucune limite d'espace).

aux adresses suivantes :

- veronique.guevremont@fd.ulaval.ca
- maxime.mariage.1@ulaval.ca
- hebert.veronique@courrier.uqam.ca

Une réponse indiquant si leur proposition a été retenue sera envoyée aux autrices et aux auteurs le 30 novembre 2022.

La remise des manuscrits est prévue pour le 31 mai 2023. Voir le protocole de présentation des manuscrits [ici](#).

ÉVALUATION

Tout manuscrit proposé pour publication est soumis à une évaluation en double aveugle effectuée par au moins deux pairs. Les commentaires des responsables des évaluations se veulent constructifs et visent à améliorer le texte afin qu'il réponde aux normes scientifiques. Les textes approuvés pour publication font ensuite l'objet d'une révision linguistique visant à assurer qu'il satisfait aux normes linguistiques, tout en demeurant conforme aux normes scientifiques.

